

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**RÈGLEMENT # 321-7;**

Modifiant différents articles du règlement relatif aux plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA)

**AVIS PUBLIC D'ADOPTION**

Est par les présentes donné par le soussigné, Greffier par intérim de la susdite municipalité ;

**QUE** le règlement identifié ci-haut a été adopté par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 et qu'il a pour objet de modifier la description du territoire assujetti au chapitre 9 du règlement # 321 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)..

**AVIS PUBLIC** est en outre donné;

**QUE** ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'affaires, soit 8:30 à 12 :00 et 13 :00 à 16 :30 heures.

Que ce dit règlement entrera en vigueur après avoir été approuvé conformément à la Loi.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 19 janvier 2021

Signé :

Mario Picotin  
Greffier par intérim